



Extrait des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 mars 2019

Date de convocation : 1 mars 2019

Sous la Présidence de GOEHRY Mireille, Maire
Elus : 52 - En fonction : 47 - Présents ou représentés : 40

Présents : ALBINET Arnaud - CRIQUI Jean-Marie - DIGIUSTO Christiane - ECKART Jean-Luc - FELDMANN Jean-Paul - FLICK Guillaume - FRANCK Céline - FREUND Bernard - FRITSCH Christelle - FRITSCH Laure - FUCHS Albert - GANTZER Pierre - GILLIG Yves - GOEHRY Mireille - GOEHRY Sophie - GROSS Dominique - JOST Jean-Louis - KIENZ Patrick - KOESSLER Michèle - KREMMELE Catherine - KREMMELE Christine - LAPP Sébastien - MEYER Isabelle - MULLER Maurice - REMOND Xavier - RISCH Francis - SAENGER Tharcisse - SCHAEFFER Anita - SPITZER François - UGE Brigitte - WOLFF Jennifer
Pouvoirs : HUSER Michel à ALBINET Arnaud - BOISSEAU Catherine à GROSS Dominique - BRUCKMANN Jacques à FELDMANN Jean-Paul - BURGER Sylvie à KREMMELE Catherine - HANTSCH Myriam à CRIQUI Jean-Marie - GEHIN Patrick à KREMMELE Christine - HAMM André à FLICK Guillaume - LOHR Monique à FRITSCH Laure - MATTERN Michael à GILLIG Yves
Absents excusés : BARROUILLET Danièle - BOISSEAU Catherine - BRUCKMANN Jacques - BURGER Sylvie - HANTSCH Myriam - HUSER Michel - GEHIN Patrick - HAMM André - LOHR Monique - MATTERN Michael - SCHNEIDER Laurent
Absents : ADAM Jean-Marie - DISS Richard - MENNY Alain - SIEFERT Eric - FUCHS Didier

DCM 2019 – 168

7 – Finances locales

7.1 – Décisions budgétaires

Approbation du Compte administratif principal 2018 de Wingersheim les Quatre Bans

Le Conseil Municipal, considérant que les écritures comptables sont conformes aux pièces justificatives présentées et après avoir eu les explications à chaque question posée :

- **APPROUVE** le compte administratif principal de l'exercice 2018 présenté comme suit

Section de fonctionnement

Dépenses : 1 299 272,12 €
Recettes : 2 690 313,57 €
Excédent : 1 391 041,45 €

Section d'investissement

Dépenses : 2 375 330,03 €
Recettes : 2 038 888,46 €
Déficit : 336 441,57 €

RÉSULTAT GLOBAL de l'exercice (excédent) : 1 054 599,88 €

- **statuant** sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018
- **constatant** que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de **1 391 041,45 €**
- **constatant** un déficit d'investissement de **336 441,57 €**
- **DÉCIDE** d'affecter en réserve à l'article 1068 la somme de **336 441,57 €** pour équilibrer la section d'investissement
- **DÉCIDE** de reporter l'excédent global de l'exercice à l'article 002 - excédent de fonctionnement reporté la somme de **1 054 599,88 €**

(à l'unanimité)

DCM 2019 – 169

7 – Finances locales

7.1 – Décisions budgétaires

Approbation du Compte administratif de la Zone d'Activités « LES SAULES »

Le Conseil Municipal, considérant que les écritures comptables sont conformes aux pièces justificatives présentées et après avoir eu les explications à chaque question posée :

- **APPROUVE** le compte administratif du budget annexe de la Zone d'activités « LES SAULES » de l'exercice 2018 présenté comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses : 0 €
Recettes : 200 627,33 €
Excédent : 200 627,33 €

Section d'investissement

Dépenses : 295 516,30 €
Recettes : 0,00 €
Déficit : 295 516,30 €

RÉSULTAT GLOBAL de l'exercice (déficit) : 94 888,97 €

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 :

- **DÉCIDE** d'affecter à l'article 002 – excédent de fonctionnement reporté l'excédent de fonctionnement, la somme de **200 627,33 €**

- **DÉCIDE** de reporter à l'article 001 « Déficit d'investissement reporté » du budget 2018, le solde déficitaire de la section investissement soit la somme de **295 516,30 €**.

(à l'unanimité)

DCM 2019 – 170

7 – Finances locales

7.1 – Décisions budgétaires

Approbation du Compte administratif Lotissement d'habitation « LES HOUBLONNIERES »

Le Conseil Municipal, considérant que les écritures comptables sont conformes aux pièces justificatives présentées et après avoir eu les explications à chaque question posée :

- **APPROUVE** le compte administratif du budget annexe du Lotissement « LES HOUBLONNIERES » de l'exercice 2018 présenté comme suit :

Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses : 2 696,80 €	Dépenses : 0,00 €
Recettes : 115 498,81 €	Recettes : 0,00 €
Excédent : 112 802,01 €	Résultat : 0,00€

RÉSULTAT GLOBAL de l'exercice (excédent) : 112 802,01 €

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 :

- **DÉCIDE** d'affecter à l'article 002 – excédent de fonctionnement reporté, la somme de **112 802,01 €**.

(à l'unanimité)

DCM 2019 – 171

7 – Finances locales

7.1 – Décisions budgétaires

Approbation des Comptes de gestion 2018 du Trésorier principal

Le Conseil Municipal,

- après avoir pris connaissance des comptes de gestion présentés par le Trésorier de TRUCHTERSHEIM pour la période du **1er janvier 2018 au 31 décembre 2018** de la Commune de Wingersheim les Quatre bans ;
- considérant que les opérations comptables ont été exactement décrites ;
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées ;
- statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections du budget PRINCIPAL et des budgets ANNEXES de la Zone d'activités « Les Saules » et du Lotissement d'Habitation « Les Houblonnières » ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
 - **CONSTATE** la parfaite concordance des comptes de gestion du :
 - Budget Principal de Wingersheim les Quatre Bans
 - Lotissement d'Activités « Les Saules »
 - Lotissement d'Habitation « Les Houblonnières »
 - **DÉCLARE** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2018 par le Trésorier de TRUCHTERSHEIM n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

(à l'unanimité)

DCM 2019 – 172

1 – Commande publique

1.1 – Marché public

Liaison verte Tranche 2 Wingersheim - GSI : Avenant n° 2 au marché de travaux COLAS

Le Conseil Municipal,

VU la délibération N° 2017-041 du 26/06/2017 portant sur l'attribution du marché à l'Entreprise COLAS ;

VU l'avenant n° 1 en date du 26 juin 2018 pour un montant de **28 226,15 € HT** ;

VU la proposition du maître d'œuvre M2I d'un avenant n° 2 pour un montant de **25 946,82 € HT** correspondant au descriptif annexé à la présente délibération ;

Et après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** d'approuver l'avenant n° 2 au marché de travaux de l'entreprise **COLAS à Ostwald**, pour un montant **HT de 25 946,82 €** portant ainsi le montant total des travaux de **393 219,85 € HT à la somme de 419 166,67 HT** ;
- **ACCEPTÉ** le montant du décompte définitif porté à la somme de **419 166,67€ HT**.
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n° 2 et de solder le décompte définitif.

(à l'unanimité)

1 – Commande publique

1.1 – Marché public

Commune déléguée de Hohatzenheim : Rénovation de l'église St Pierre et Paul – Attribution du marché de maîtrise d'oeuvre

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les conclusions de la Commission MAPA :

VU la délibération n° 2018 - 159 en date du 17 décembre 2018 pour lancer l'appel à candidatures ;

VU l'ouverture des plis de la Commission MAPA en date du 26 février 2019 ;

VU le PV de la Commission MAPA en date du 1^{er} mars 2019 statuant sur les résultats définitifs après analyse en séance des membres présents ;

Et après avoir délibéré :

- **DECIDE** de retenir le cabinet d'architecture **ATELIER d & b**, situé à Bischheim, pour une mission de maîtrise d'oeuvre complète au taux de **9 %** sur le montant total de l'investissement.
- **AUTORISE** le Maire à signer le marché de maîtrise d'oeuvre et solliciter les subventions de la DRAC et de la Région.

(à l'unanimité)

DCM 2019 – 175

1 – Commande publique

1.1 – Marché public

Construction d'un atelier municipal – Demande de subvention au titre de la DETR 2019

Le Conseil Municipal,

VU le rapport de la commission des travaux relevant les nombreux sites dans nos communes faisant office de dépôts de matériel ;

CONSIDERANT que l'acquisition de nouveaux équipements est lié à une capacité de stockage actuellement insuffisante ;

CONSIDERANT les orientations du Conseil Municipal ;

ET après avoir entendu l'exposé du maire sur les détails de cet avant-projet :

- **DECIDE** d'approuver l'avant-projet pour la construction d'un atelier municipal mutualisant ainsi le service technique des quatre communes historiques et permettant d'optimiser le travail de nos agents ;
- **APPROUVE** le montant estimatif des travaux arrêté à la somme de **900.000 € HT** ;
- **VOTE** le plan de financement comme suit :

➤ Etat au titre de la DETR 2019 (30%)	270 000,00 €
➤ Emprunt	300 000,00 €
➤ Autofinancement	330 000,00 €
- **SOLLICITE** une subvention de l'Etat au titre de la **DETR 2019**, dans le cadre du :
Chapitre III - Constructions publiques et projets en faveur de la mutualisation des services et des moyens
 - a) Constructions neuves et travaux d'aménagement dans les mairies, sièges d' EPCI et ateliers municipaux.

(1 abstention)

DCM 2019 – 176

1 – Commande publique

1.1 – Marché public

Commune déléguée de Mittelhausen : convention d'installation d'une micro crèche

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que dès la création de la Commune nouvelle et la construction du Groupe Scolaire Intercommunal, les élus avaient comme objectif de transformer l'école de Mittelhausen en crèche ;

VU la vacance des locaux de l'ancienne école de la commune déléguée de Mittelhausen ;

VU l'occupation partielle des locaux par la bibliothèque municipale de Wingersheim les Quatre Bans ;

CONSIDERANT la surface disponible ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de créer un nouveau service à la population ;

APRES avoir pris connaissance des détails du projet, discuté des éléments administratifs techniques et juridiques et sur proposition du Maire ;

Et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** l'ouverture au 1^{er} septembre 2019 d'une micro crèche à Wingersheim les Quatre Bans – commune déléguée de Mittelhausen ;
- **RETIENT** la candidature de Mme ROTHAN Marie, éducatrice de jeunes enfants ;
- **AUTORISE** Mme ROTHAN à effectuer les travaux nécessaires à la mise en conformité des locaux pour la pratique de son activité ;
- **DECIDE** de prendre en charge une partie des travaux (notamment la cloison séparative crèche / Bibliothèque) pour un montant maximum de 20 000 €, crédits à inscrire au budget 2019 ;
- **APPROUVE** le principe de mise à disposition des locaux d'exploitation de la micro crèche **à titre gratuit hors charges locatives** à Mme ROTHAN pour une durée de **5 ans** compte tenu de ses investissements ;
- **AUTORISE** le maire à signer ladite convention avec Mme ROTHAN Marie avec effet au 1^{er} septembre 2019.

(à l'unanimité)

DCM 2019 – 177

4 – Fonction publique

4.2 – Personnel contractuel

Renouvellement Contrat à Durée Déterminée - Adjoint technique territorial

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-2 ;

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2016-604 du 12/05/2016 modifié fixant l'échelonnement indiciaire applicable au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Et après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** le renouvellement de contrat à durée déterminée à compter du **15 mai 2019 jusqu'au 14 mai 2020** pour une durée hebdomadaire de **35/35^{ème}** ;
- **PRECISE** que ce deuxième contrat devrait être suivi d'un contrat à durée indéterminée ou d'une intégration dans la Fonction Publique Territoriale si l'intéressé donne satisfaction ;
- **DECIDE** de reconduire les modalités de rémunérations antérieures ;
- **AUTORISE** le Maire à effectuer les démarches liées au renouvellement de ce contrat.

(à l'unanimité)



Pour extrait conforme
Le Maire,

GOEHRY Mireille

**Les textes intégraux de ces délibérations sont consultables
en mairie durant les heures d'ouverture
ou sur le site de la commune de Wingersheim les Quatre Bans**

<https://wingersheim4bans.payszorn.com/>